

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

LABORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.	
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »	
10 h 24 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 58 » soir.	

Train de marchandises facultatif :	Départ de Cahors — 5 h. « ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.	Train de foire :	Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.
---	--	-------------------------	---

Cahors, 9 Octobre.

Les événements d'Orient s'aggravent beaucoup, ainsi qu'on le verra plus loin.

La Turquie agit avec une audace et parle avec une raideur qui donnent à penser.

Faut-il, comme semble le croire la République française, en attribuer la responsabilité au sultan Abd-ul-Hamid, dont l'esprit dominateur s'impose à tous, vizirs et familiers ?

Faut-il admettre que l'esprit fataliste des musulmans entraîne la Turquie vers quelque grandiose et effroyable catastrophe, et qu'elle veuille, comme un brûlot, sauter en faisant sauter l'Europe ?

Faut-il, enfin, penser, avec quelques esprits méfiants, que derrière la Turquie, il y a quelqu'un ; que des conseils et des encouragements secrets lui sont donnés ; ce qui pourrait impliquer, en cas de conflit, soit une intervention en sa faveur, soit un abandon éclatant de la politique commune au moment où les choses seraient le plus engagées.

Le Soir ne sait pas choisir entre ces trois hypothèses. Il constate seulement que nous sommes à l'heure des résolutions réfléchies. C'est un fait que nos vaisseaux sont à Raguse ou à San-Stefano ; c'en est un autre que les sommations de l'Europe ont provoqué, de la part de la Turquie, une réponse hautaine et presque comminatoire. C'en est un autre, enfin, que les puissances ne peuvent se contenter de cette réponse, et chacune doit dès lors examiner, non seulement la situation générale, mais sa propre situation, se rendre bien exactement compte de ce que lui imposent le soin de ses intérêts, le souci de sa dignité.

On ne tardera pas à être fixé sur les résolutions des gouvernements.

On ne sait plus à quelle opinion s'arrêter pour la date de l'exécution des décrets. Chaque jour on fixe une échéance, qui se trouve démentie le lendemain. Dans cette incertitude, le bruit s'accrédite que le ministère veut agir à l'improviste et sans que personne soit prévenu. Ce calcul n'est pas fort. Les congrégations religieuses, victimes d'une politique qui n'est pas de notre temps, sont constamment en éveil prêtes à protester au nom de la liberté et du droit d'association.

Jusqu'ici, les décrets n'ont été exécutés que pour six pères franciscains, d'origine allemande, desservant depuis plusieurs années à Epinal une petite chapelle appartenant au curé. Ils ont reçu avis de quitter leur établissement. Ils sont aussitôt partis et se sont dirigés vers l'Alsace. Le radicalisme trouve sans doute que l'Allemagne n'a pas assez d'Alsaciens.

Du reste, d'après la France, les entretiens avec les préfets mandés des départements se succèdent au ministère de l'intérieur. Les pré-

fets sont appelés seulement à fournir des renseignements sur la situation des congrégations dans leurs départements respectifs, et sur les conséquences que pourraient produire dans l'opinion publique la dissolution de telle ou telle congrégation non autorisée.

Ces renseignements, joints à ceux qui ont été précédemment recueillis, feront l'objet d'un rapport d'ensemble dont la rédaction sera confiée à M. Flourens, directeur des cultes.

Le rapport, contenant les résultats de cette sorte d'enquête, sera soumis au conseil des ministres. Il servira de base à l'établissement des catégories entre lesquelles doivent être réparties les congrégations en vue de leur dissolution finale.

Oh ! les vaillants travailleurs ! Comme cette besogne est digne de la nation française, au moment où se posent en Europe les plus grosses questions politiques.

Un projet de loi rétablissant le certificat d'études sera déposé, à la rentrée, sur le bureau de la Chambre, et le ministre de l'instruction publique en poussera l'examen et la discussion de telle sorte qu'il sera voté avant les nouvelles élections législatives.

M. Jules Ferry a repris l'idée de M. Paul Bert qui, lors des débats sur le fameux article 7, avait indiqué le rétablissement du certificat d'études comme le moyen le plus pratique et le plus efficace de combattre la redoutable concurrence de l'enseignement congréganiste.

L'économie du projet dont le conseil des ministres a approuvé le principe et dont les détails lui seront prochainement soumis, trahit et les préoccupations de l'Etat et le dessein qu'il poursuit. Les grades universitaires, tels que ceux de bachelier et de licencié, ne seraient accordés qu'aux jeunes gens munis d'un certificat constatant qu'ils ont reçu l'instruction secondaire soit dans les établissements de l'Etat, soit dans les établissements libres assimilés. Les grades universitaires étant indispensables à ceux qui se destinent aux fonctions publiques et aux professions libérales, on espère fermer par là ces deux carrières aux élèves des établissements libres non assimilés. Le projet règle en même temps les conditions d'assimilation. Les établissements libres devront avoir pour directeurs des personnes munies des diplômes universitaires supérieurs, de même que les professeurs principaux. Pour le personnel secondaire, les maîtres d'études, par exemple, l'état exigera le grade de bachelier au moins.

Le certificat d'études et l'assimilation sont donc les deux nouvelles armes que M. Jules Ferry compte demander au Parlement.

Sans examiner quelle en sera l'efficacité et si, n'en déplaise M. Paul Bert, elles seront aussi meurtrières qu'on l'estime en haut lieu, il reste à savoir, dit la Liberté, ce qu'en pensera non point la Chambre dont l'adhésion est acquise par avance, mais le Sénat dont le vote nous paraît plus problématique.

Paris, 8 octobre.

De toutes les informations : dépêches, articles de journaux, démarches et conversations de diplomates, il ressort clair comme le jour que la note tur-

que a pris les puissances au dépourvu, en ce sens qu'elles n'avaient rien concerté, rien préparé pour le cas où le bombardement de Dulcigno n'amènerait pas la soumission de la Porte.

Etrange imprévoyance et qui, pour peu qu'on ait la moindre perspicacité, démontre parfaitement que si l'entente n'a pas dépassé le bombardement, c'est qu'elle s'est heurtée à des divergences incompatibles avec une action commune en vue d'un résultat vraiment efficace et pratique.

La Turquie le savait, aussi n'a-t-elle pas craint de jouer son va-tout sur la seule carte de Dulcigno et quelqu'un le savait également qui, tout en se reposant à Kissengen et à Fridrichruhe, n'était pas fâché de prouver une fois de plus à l'Europe que toutes entreprises qui ne relevaient pas essentiellement de M. de Bismarck, étaient fatalement frappées d'impuissance.

Vous remarquerez que dans la phase nouvelle où est entrée l'affaire turque, il n'est plus du tout question du bombardement de Dulcigno. Les délais qui expiraient samedi, puis lundi dernier et que les commandants des escadres avaient le pouvoir de prolonger suivant les circonstances, ne sont plus de mise, aujourd'hui que la flotte se dispose à quitter le mouillage de Raguse sans que les gouvernements alliés sachent encore où ils l'envoient.

En attendant, les journaux russes attribuent le fiasco de la démonstration navale à l'attitude de la France. Sa neutralité, proclamée à l'avance, écrit notamment le Golos, a eu pour conséquence d'encourager la résistance de la Porte, et tant que cette neutralité persistera, il n'y aura rien à attendre de Constantinople. Le Golos ajoute qu'il faut ou que la République française passe à une action active dans le conflit oriental, ou qu'elle se détache du concert européen, auquel cas on saura désormais qu'elle ne pèse pas plus dans la balance continentale que la Suisse ou la République de Saint-Marin.

Parfaitement dit ! Mais si les journaux russes, qui spéculent évidemment sur la vanité inhérente à notre pays, en s'exprimant de la sorte, que leur langage modifiera, ici, le sentiment public à l'endroit d'une intervention de notre part en Turquie, ils se trompent du tout au tout. Dès le début de l'affaire, l'instinct national a pressenti un piège dans la démonstration navale ; il s'est refusé obstinément à approuver, et la presse républicaine a fait entendre un blâme presque unanime.

Décidément, on se fait de singulières illusions à Saint-Petersbourg, ou plutôt il faut qu'on y soit bien à bout de ressources à l'effet d'avoir raison de la résistance de la Porte, pour supposer qu'il suffira de nous menacer du sort de la République de Saint-Marin, pour nous décider à jouer le rôle de Raton. Dans la crise orientale du reste, ce n'est pas seulement en Russie que des efforts sont faits, afin de nous décider à donner l'ordre à nos cuirassés de tirer au besoin le canon. Lord Lyons, depuis son retour à Paris, a vu à plusieurs reprises M. Barthélemy Saint-Hilaire dans le même but, et cette insistance n'est pas sans avoir lieu de surprendre de la part d'un diplomate que sa résidence parmi nous et son intelligence des hommes et des choses de la République française ont dû édifier à l'avance sur l'inanité de ses efforts. Après cela, il a voulu peut-être tâter le nouveau ministre des affaires étrangères. Quoi qu'il en soit, celui-ci s'est montré très correct dans sa réponse à l'ambassadeur anglais. Il ne lui a pas dissimulé que le Parlement seul pouvait engager la France au-delà des réserves actuellement stipulées par son gouvernement au sujet de la démonstration navale, et que jusqu'à la réunion des Chambres, tout ce qu'il pouvait faire c'était de ne pas donner l'ordre à l'amiral Lafont de revenir à Toulon.

Affaires d'Orient

Londres, 7 octobre.

Le Daily News, discutant la question d'Orient, déclare qu'il n'est survenu aucun événement de nature à faire changer d'opinion ceux qui pensent

qu'une action commune de l'Europe peut sans grande difficulté régler les questions en suspens.

Le même journal publie les nouvelles suivantes : Vienne, 6 octobre. — Tous les habitants de Scutari et du voisinage sont appelés sous les armes.

Les renforts continuent à être envoyés à Dulcigno.

La nouvelle que la ligne albanaise aurait menacé les consuls, ne repose sur aucun fondement.

Le chef Monténégrin Péko Paulovitch, accompagné d'une suite nombreuse, est arrivé à Belgrade, venant de Cetinje.

Vienne, 7 octobre.

On assure, dans les cercles diplomatiques, que le gouvernement anglais a déjà formulé ses propositions sur les mesures à prendre en vue de vaincre l'obstination du sultan.

Les puissances délibèrent actuellement sur ces propositions.

Scutari, 6 octobre, soir.

Les Monténégrins concentrent leurs forces à Kieka.

Le Standard se défend de toute sympathie pour le gouvernement turc, dont la corruption est un fait patent. Si on pouvait, sans effusion de sang, le démolir et mettre à sa place quelque chose de convenable, nous serions les premiers, dit le journal tory, à applaudir à cet événement. Mais le principal objet que vise le Standard, c'est le maintien de la paix, et il craint fort, qu'à moins de reculer considérablement, la politique actuelle ne conduise à la guerre. A son avis, le peuple anglais préférerait qu'il rejailisse quelque discrédit sur son gouvernement, plutôt que de voir sa réputation sauvée par une effusion de sang.

Une chose toutefois, est évidente. La preuve la plus concluante que le sultan pourrait donner de la sincérité de ses intentions, ce serait un effort immédiat et sérieux pour livrer Dulcigno au Montenegro.

La Wiener Allgemeine Zeitung ne voit pas d'issue pour sortir de la question de Dulcigno. « Pour l'Autriche, dit ce journal, la situation est bien assez grave. Une action énergique de l'Angleterre contre la Turquie, signifierait le soulèvement de la Bulgarie et de la Roumélie orientale, l'entrée des Grecs en Thessalie et, peut-être, des troubles en Macédoine.

De cette façon, le mouvement s'étendait sur des territoires qu'on a considérés jusqu'à présent comme relevant de l'Autriche. Tout ce qui arrive sur la ligne de Novi-Bazar à Salonique et à l'ouest de cette ligne, nous touche directement. Là, nous ne pouvons souffrir l'établissement d'influences étrangères, car il y va pour nous de l'existence. La diplomatie autrichienne aura donc à subir une terrible épreuve, si l'on ne réussit pas à conserver l'accord des puissances.

Berlin, 7 octobre.

La nouvelle note turque produit ici l'effet le plus défavorable à la Porte. On y voit l'expression d'une politique qui court en aveugle à sa perte.

La Gazette nationale commence à craindre que les intérêts de l'Allemagne se trouvent subitement compromis, avec ceux de l'Autriche, dans la débâcle de l'Empire ottoman que le sultan lui-même et ses conseillers semblent prendre à tâche de précipiter, de concert avec l'Angleterre et la Russie.

La République française plaide l'aliénation mentale du sultan et ne veut voir que cette cause, que cet obstacle dans les résistances de la Porte. Elle insiste pour que la crise devienne médicale, de politique qu'elle semblait être.

Il n'est pas douteux que depuis plusieurs mois l'exaltation du commandeur des croyants est extrême ; alors pourquoi tenter sur la Turquie une expérience qui ne pouvait réussir

avec un souverain sain de corps et d'esprit ?
 La République française, conseille indirectement la déposition d'Abdol-Hamid ; mais qui procédera à l'exécution ? Car le malheur est que les Turcs sont de l'avis du padischah et que pour le détrôner il faut d'abord supprimer la Turquie. Qu'en pense la République française ?

(National).

Le *Diritto*, journal ministériel italien, dans un article relatif à la résistance de la Turquie, exprime cette hypothèse, que la Turquie serait encouragée sous main par quelque-une des puissances représentées à la démonstration navale.

L'article ajoute : Il y a des gens qui croient que quelques gouvernements affectent une attitude passive pour laisser à l'Angleterre, toute l'initiative et toute la responsabilité, afin de compromettre et de renverser M. Gladstone.

Le *Diritto* engage l'Italie à ne pas trop se compromettre, si toutes les puissances ne sont pas d'accord.

On lit dans la *Liberté* :

Le bruit court qu'il est arrivé au ministère des affaires étrangères une dépêche de M. Challemel-Lacour, mentionnant les résolutions du cabinet anglais. La dépêche ne dissimule pas le sentiment de regret qu'a fait naître, dans le sein du cabinet, l'attitude si réservée de notre division navale dans l'Adriatique. En Angleterre, on croit voir une certaine corrélation entre cette attitude si réservée de la France qui a correspondu à celle de l'Autriche, et la résistance de la Turquie aux puissances signataires du traité de Berlin. L'Angleterre ne veut plus de délais ; elle demande la réunion des puissances représentées dans l'Adriatique ; elle voudrait que ce Congrès se tint à Berlin, le plus tôt possible, et qu'il y fut arrêté les nouvelles instructions de lord Seymour.

On lit dans le *Temps* :

Il était naturel que les puissances laissassent au cabinet anglais l'initiative des mesures à adopter en présence des résolutions de la Porte-Ottomane, énoncées dans la note du 4 octobre. Aussi, les puissances ont-elles attendu les propositions de l'Angleterre. D'après une dépêche de Vienne, ces propositions sont déjà formulées ; nous ne pensons pas toutefois que les puissances en aient encore été saisies. Ajoutons que, dans les négociations entre les puissances, l'appréciation de la note ottomane ne fera pas question ; nulle d'entre elles ne trouve cette note acceptable. La discussion portera exclusivement sur la politique à suivre, maintenant que la Porte a manifesté si clairement son intention actuelle de ne pas tenir compte des demandes répétées de l'Europe.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, le bataillon du 7^e de ligne qui était destiné pour l'Algérie est parti hier de Cahors. — A midi ces troupes étaient rangées en bataille dans la grande cour de la Caserne. — A midi et quart elles partaient et traversaient la place Thiers, ayant à leur tête MM. le Colonel et le lieutenant colonel à cheval ainsi que la musique du régiment qui jouait la marche de pas redoublé avec l'accompagnement des clairons. — Le bataillon défila sur les fossés et suivit ensuite la rue du Lycée et l'avenue de la gare. — Tous les officiers du régiment accompagnaient leurs camarades jusqu'à l'embarcadere où se trouvaient déjà M. le général et les dames des officiers en partance. — Le bataillon entra dans la cour de la gare où des adieux touchants ont eu lieu, tandis que la musique et les clairons étaient rangés le long de la grille de la station. — Bientôt après, les soldats divisés en escouades, commandés par des sergents respectifs entrèrent rapidement dans les wagons qui devaient les emporter. — Tous ces braves avaient l'air de conserver un bon souvenir de notre ville.

Les journaux de Paris nous apprennent que notre compatriote, M. le général de Colomb, commandant la 9^e division d'infanterie, est nommé au commandement des subdivisions de région d'Auxerre, de Montargis, de Blois et d'Orléans.

M. Whyse est nommé sous-lieutenant au 7^e de ligne en remplacement de M. Daguenet, nommé lieutenant.

M. Bédarrides est nommé sous-lieutenant au 7^e de ligne, en remplacement de M. Molade passé dans un autre régiment.

M. Daruisseau, adjudant au 7^e de ligne, est nommé sous-lieutenant au 56^e de ligne.

Nous apprenons aussi de la même source que M. Horace de Choiseul, sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères, a fait choix pour former son cabinet de MM. Harviu, Schlumberger et de notre jeune compatriote M. François Deloncle, qui était attaché au bureau de la presse sous le ministère de M. de Freycinet.

UNE JEUNE LOUTRE PRISE VIVANTE DANS LE LOT.

Nous annonçons aux amateurs de la zoologie un fait assez rare qui a eu lieu à Cahors, dans le courant de cette semaine. M. Baudel, pêcheur, près de l'octroi de la route de Larroque-des-Arcs, a pris une jeune loutre vivante que l'on peut voir dans sa maison. On sait que ces mammifères, carnassiers aquatiques, se trouvaient jadis assez abondamment dans le Lot.

La petite loutre pousse, surtout la nuit, des sifflements aigus et sa mère, qui l'entend, puisque la maison de M. Baudel est près du Lot, s'approche du rivage, s'avance sur le talus en faisant entendre des cris plaintifs.

Le jeune animal périra, sans doute, car nous n'avons pas à Cahors un établissement où l'on puisse le garder dans un vivier et le nourrir de poissons. Cela serait cependant un sujet d'étude si intéressant pour les jeunes écoliers qui doivent actuellement apprendre mieux l'histoire naturelle que par le passé.

J. M.

Au chef-lieu de chaque corps d'armée sera ouvert, au mois de novembre prochain, un concours pour l'admission aux emplois d'officiers de réserve et de l'armée territoriale attachées à l'intendance.

Les demandes des candidats doivent parvenir aux autorités militaires avant le 10 octobre, et les programmes d'examen sont à leur disposition dans les bureaux des sous-intendants.

M. le général Farre, ministre de la guerre, a adressé, récemment, des instructions aux différentes autorités militaires, en vue d'obtenir, dans les casernes, l'installation de bains chauds. Il a décidé que dans les casernes à construire, le service du génie devra toujours réserver, dans ce but, un local spécial, et que, dans les établissements actuellement occupés, l'organisation n'en sera ajournée que si on ne peut l'effectuer sans diminuer la contenance réglementaire du casernement.

On lit dans le *Progrès de Villeneuve* :

Ces jours derniers, les chevaliers d'industrie se sont donnés rendez-vous à Villeneuve, et ont exploité à qui mieux mieux la confiance de nos compatriotes.

Un d'eux a vendu de l'eau du Lot pour de l'alcool de première qualité ; un autre a fait de nombreux emprunts... à fonds perdu, en se donnant à plusieurs négociants, tantôt pour un de leurs clients de Sainte-Livrade, tantôt pour un parents ou un amis d'un de leurs clients de Saint-Sylvestre ou d'ailleurs. Tout l'arrondissement y a passé.

Je suis Alphonse, disait-il, vous ne me reconnaissez pas ; je suis le frère de l'épicier de... (ici le nom d'un village quelconque). Il m'a chargé de faire quelques achats et j'ai oublié mon porte-monnaie. Ne pourriez-vous me prêter 20 francs, je vous les renverrais aussitôt rentré ?

Plusieurs se sont laissés faire, et se sont fendus d'un louis.

Ils en attendront longtemps le remboursement, car le susdit Alphonse, ou Ernest, ou Oscar, — il changeait de nom à volonté — n'est qu'un simple escroc, ayant déjà subi une condamnation correctionnelle.

Il a été arrêté par M. le commissaire de police de Villeneuve et, après confrontation avec plu-

sieurs de ses victimes, il a été incarcéré à la maison d'arrêt.

Il a fait des aveux complets et a déclaré s'appeler Joseph Combarieu. Il est âgé de 25 ans seulement et appartient à une honorable famille de Douelle (Lot).

Le marchand d'alcool à bon marché n'est pas encore arrêté, mais il est activement recherché.

Mgr Roche, évêque, de Gap, est mort aujourd'hui, à deux heures, à l'Evêché, où il était arrivé il y a quelques semaines, pour prêcher la retraite pastorale.

La maladie qui a eu ce dénouement fatal avait interrompu les prédications de Sa Grandeur.

Les obsèques auront lieu vendredi, à la cathédrale, et seront présidées par Mgr Couillé, évêque d'Orléans.

Le corps du prélat sera ensuite transporté à Gap, où se fera l'inhumation.

On écrit de Toulon, 6 octobre.

Une querelle s'élevait hier soir entre un petit garçon de huit à neuf ans et une petite fillette de dix ans : cette dernière voulait boire à une fontaine, le petit garçon ne voulait pas qu'elle y bût.

Malgré son opposition, sa petite amie se déshabilla. Furieux de n'avoir pu l'empêcher, le garçon se jeta sur elle et lui porta un coup de couteau dans le dos, après quoi il prit la fuite.

Toute sanglante, la pauvre fillette, Augustine Verron, fut conduite dans sa famille ; on espère que sa blessure n'aura pas de suites graves.

Quant au précoce meurtrier, il n'a pu jusqu'à présent être retrouvé, et personne, parmi les témoins de cette scène, n'a pu donner le moindre renseignement sur lui.

On mande de Toulouse, 6 octobre soir.

Le préfet de l'Ariège fait savoir au préfet de Toulouse qu'un incendie a éclaté à la station thermale d'Ax, Ariège. Le préfet de l'Ariège demande du secours. Deux pompes et une escouade de pompiers sont partis de Toulouse. Trente cinq maisons ont brûlées au centre de la ville, quartier du marché. Le feu dure encore.

Nous apprenons par l'*Echo des Pyrénées* qu'un terrible incendie dû à l'imprudence de zingueurs qui, la veille, avaient abandonné leur fourneau, qu'ils croyaient éteint, sur la toiture d'une maison, a éclaté hier, à minuit, à Pau.

Vers six heures, sous les décombres, on fit l'affreuse découverte de deux cadavres, le premier, un brave sous-lieutenant du 18^e de ligne, M. Clappier, arrivé récemment au corps et sur le point, dit-on, de partir en congé ; le second, un ouvrier dont on n'a pu reconnaître l'identité. Leurs corps entièrement carbonisés étaient dans une chambre du deuxième étage, l'un, celui de l'ouvrier, contre la cheminée, l'autre, celui de M. Clappier, contre la porte ; dans sa main il avait, dit-on, un loquet.

BANQUE DE FRANCE

Avis au Public

Jusqu'à présent, la Banque imposait à ceux de ses Comptes Courants qui ne résidaient pas dans les villes où elle a des Succursales, l'obligation d'y élire domicile et de s'y faire représenter.

Cette règle, qui privait des bienfaits du crédit une classe considérable de négociants et d'industriels qui habitent les petites villes ou la campagne, vient d'être modifiée par le Conseil Général de la Banque.

A l'avenir, les négociants domiciliés hors du chef-lieu des Succursales pourront être, avec l'approbation du gouvernement de la Banque, admis au Compte Courant, avec faculté d'escompte, sans condition de résidence.

La remise des bordereaux d'escompte, l'envoi des fonds, et en général toutes les opérations effectuées entre la Banque ou ses Succursales et les Comptes Courants extérieurs pourront se faire par correspondance.

Les Directeurs des Succursales ont reçu

les instructions nécessaires pour la mise à exécution de ces nouvelles mesures, et ils les porteront à la connaissance des négociants intéressés.

UN VOL MYSTÉRIEUX.

D'après la *Gironde*, M. Leblanc, caissier de l'agence de Bordeaux, quai de Bacalan, était descendu de ses appartements, qui sont situés au-dessus des bureaux de l'administration, à 8 heures du matin, avant l'ouverture des bureaux, pour préparer sa caisse, ayant ce jour-là de nombreux paiements à faire. Des son arrivée, il ouvrit son coffre-fort et en retira un grand nombre de billets de banque. A 8 heures et demie, après avoir terminé ses préparatifs, il remontait chez lui, laissant sur son bureau, à côté du coffre-fort, le portefeuille et son content. M. Leblanc affirme qu'en sortant il a fermé son cabinet à clef, et qu'il a mis la clef dans sa poche. Vers 9 heures il redescendit dans son bureau qu'il trouvait tel qu'il l'avait laissé, le portefeuille à sa place, mais les billets de banque qu'il contenait, formant une somme de 105,000 fr. environ, avaient disparu.

Dès qu'il s'aperçut du vol, M. Leblanc, très ému, donna l'alarme. Tout le personnel logé dans la maison, le directeur, M. Chambois et les employés accoururent. On prévint le commissaire qui ouvrit aussitôt une enquête.

Tout d'abord le personnel de l'Agence fut rassemblé et chacun fut interrogé par le commissaire. M. Leblanc, caissier, fut à son tour soumis à un interrogatoire ; mais, en proie à une vive émotion, il ne put donner à ce moment-là tous les renseignements nécessaires à l'enquête. Ce malheureux caissier, qui est âgé d'une soixantaine d'années, était encore ce matin tout tremblant. Il ne s'expliquait pas encore comment cette audacieuse soustraction a pu être commise. Il pèse des soupçons très graves sur une personne qu'il nous est impossible de désigner encore pour ne pas entraver l'enquête, mais nous croyons que la police est en bonne voie de découvrir le coupable.

Une trouvaille de 625,000 fr. — Nous avons raconté, il y a quelques jours, que M. Pagès, riche propriétaire de Paris, avait perdu dans une des salles de la gare du chemin de fer du Nord un portefeuille contenant en titres au porteur pour une somme de 625,000 francs.

Toutes les recherches faites pour retrouver ce portefeuille étaient demeurées infructueuses, et ce, malgré la promesse d'une récompense de 25,000 francs.

M. Pagès fils s'est présenté cette après-midi aux bureaux de M. Macé, chef de la police de sûreté, et lui a déclaré que les valeurs perdues par son père étaient retrouvées.

Elles ont été trouvées par un soldat du 97^e régiment de ligne, nommé Ezelot, en ce moment en permission à Neuilly-sur-Front. En arrivant dans cette localité, Ezelot s'était empressé de remettre ce portefeuille au brigadier de gendarmerie, et c'est ce dernier qui a fait connaître cette bonne nouvelle à M. Pagès.

BULLETIN VINICOLE

Jetons un coup d'œil sur le mouvement des affaires soit en France, soit à l'étranger.

Le Midi tient la tête du mouvement commercial. Les achats ont repris une intensité sans précédents, et cela à des prix supérieurs, de 2 ou 3 fr. à ceux du début de cette année, et de 4 ou 5 fr. à ceux du début de l'année passée.

La disposition aux achats paraît vouloir se manifester dans tous les vignobles, à mesure que leur vendange se fait. L'empressement observé sera-t-il raisonnable et raisonné, comme aujourd'hui, ou bien deviendra-t-il fébrile et inconsidéré, tel qu'on l'a vu d'abord en Champagne, ensuite dans le Midi ? C'est ce que l'on saura bientôt.

Les rendements, en Espagne, seront à peu près égaux à ceux de l'an dernier ;

En Italie la récolte de 1880 est beaucoup plus abondante qu'en 1879, surtout en Sicile.

Les deux précédentes vendanges de la Hongrie, compensent, et au-delà, la médiocrité de celle qui s'y fait en ce moment.

Blaye, 4 octobre.

Dans beaucoup de propriétés, les vendanges sont terminées. On peut donc, dès à présent, être à peu près fixé sur la quantité et sur la qualité de la récolte.

La quantité sera sensiblement la même que celle de l'année dernière, c'est-à-dire très médiocre, car si quelques propriétaires ont plus de vin, d'autres en ont moins, et il y a compensation. Le phylloxera continue à faire ses ravages. Jusqu'à présent, ce fléau ne produisait la disette que dans le canton de Bourg, mais aujourd'hui les autres parties de l'arrondissement sont sérieusement atteintes.

Mézid (Lot-et-Garonne), 3 octobre.

Les vendanges commencées, il y a quelques jours, se continuent par un temps magnifique. Beaucoup de grappes dont les grains étaient trop serrés, commencent à se pourrir, par suite des dernières pluies; c'est même la raison pour laquelle on a un peu devancé l'époque de la cueillette: car le beau temps, dont nous sommes favorisés, aurait un peu modifié la qualité du vin 1880.

Les propriétaires sont assez contents de la récolte: la plupart feront le double de vin de l'année dernière; bien peu en feront moins; quant à la qualité, on ne peut encore en bien juger, mais on prétend qu'elle sera meilleure que celle de 1879. Du vin blanc, ou plutôt du moût de 1880, est déjà vendu au prix de 50 fr. la barrique de 228 litres, pris chez le propriétaire.

Aigrefeuille (Charente), 4 octobre.

Nos prévisions se sont malheureusement

réalisées: la récolte de notre canton suffira à peine à la consommation locale, et les contrées moins maltraitées de notre arrondissement ne donnent guère à l'alambic que le quinzième, le vingtième peut-être des vins distillés en année moyenne. En somme, l'eau-de-vie 1880 représentera donc une quantité tout à fait restreinte, et si on songe, d'autre part, que les réserves sont à peu près épuisées, tant dans le pays de consommation que dans le notre propre, il est impossible de ne pas prévoir des cours plus élevés encore que ceux d'aujourd'hui. Les produits de 1880 sont parfaits, en tant que qualité.

Dernières Nouvelles

M. Paul de Cassagnac croit que le prince Jérôme n'est pas étranger à la nouvelle combinaison de l'Ordre.

Il reproche à M. Raoul Duval d'accepter la République; lui prédit qu'il sera mangé par les républicains.

M. Paul de Cassagnac déclare qu'il reste fidèle au prince Victor.

La Correspondance politique de Vienne, 7 octobre, dit que les négociations entamées par les grandes puissances prennent une tournure satisfaisante. Le résultat est probable plus tôt qu'on ne le pensait. Le maintien du concert européen est assuré. Il s'agit d'un acte collectif de saisie dans la mer Egée.

L'ensemble des puissances prendrait ainsi un gage pour l'accomplissement de l'engagement pris par la Turquie à l'égard du Monténégro.

Le Pape a approuvé le plan proposé par Mgr Lavigerie, relatif à l'établissement de deux collèges spéciaux pour les missions en Afrique.

On écrit d'Epinal, 7 octobre:

Six franciscains allemands ont reçu l'ordre de quitter le territoire; ils sont partis pour l'Alsace.

Baotic, 7 octobre. — L'amiral Seymour a invité l'amiral russe Kremer à se tenir prêt à partir à la première éventualité.

Le consul autrichien de Scutari a reçu l'ordre de se préparer à partir.

Londres, 8 octobre.

Les propositions anglaises consistent principalement dans l'occupation, par l'escadre combinée, des ports de Salonique et de Smyrne, où l'on percevrait les droits de douane, pour le compte des créanciers de la Turquie.

On assure que la Russie et l'Italie ont déjà adhéré à ce projet.

L'Allemagne, l'Autriche et la France n'ont pas encore répondu, mais toutes les puissances montrent la ferme résolution de maintenir le concert européen, et d'assurer l'exécution du traité de Berlin.

Paris, 8 octobre.

Le bruit court que l'escadre commandée par l'amiral Lafon, sera incessamment rappelée par le gouvernement.

Cette rumeur n'est pas fondée.

Constantinople, 8 octobre.

Les ambassadeurs des puissances ont décidé, d'un commun accord, de s'abstenir d'aller aujourd'hui à la réception hebdomadaire.

Le bruit du rappel de M. Goschen, ambassadeur d'Angleterre, est absolument inexact.

Le 7 octobre un violent incendie a éclaté à Santander, il a détruit plusieurs maisons, parmi lesquelles se trouvait un café suisse.

DÉPÊCHES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 9 octobre, 8 h. matin.

M. Constans doit communiquer aujourd'hui à ses collègues ses résolutions à l'égard des congrégations.

Il est probable qu'on appliquera successivement les décrets aux Carmes, aux Capucins, aux Dominicains, etc.

On croit que le mouvement préfectoral sera très-important.

Paris, 9 octobre, 3 h. 25, soir.

Malgré les nouvelles contraires des journaux, voici la véritable situation sur la question orientale: La Russie a seule accepté les propositions anglaises, tendant à faire saisir, par les escadres réunies, divers ports ottomans, notamment Salonique et Smyrne. Les autres puissances se refusent à aller si loin; mais on croit que leur accord sera maintenu pour l'adoption de tous autres moyens coercitifs.

Rien de terminé dans le conseil des ministres sur l'exécution des décrets. Le ministère rencontre de grandes difficultés.

MINISTÈRE

TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

CANTON DE LALBENQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHEMIN DE FER DE MONTAUBAN A BRIVE

SECTION DE MONTAUBAN A CAHORS

PARTIE COMPRISE entre l'extrémité aval de la gare de Montauban Villebourbon et les Auques sur une longueur de 37 kil. 964 mètres.

ENQUÊTES PARCELLAIRES

(Titre II de la loi du 3 mai 1841)

COMMUNE DE BELFORT

AVIS

Le public est prévenu qu'en exécution de l'arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 6 octobre 1880, en conformité des articles 4, 5 et 6 de la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, les plans, profil en long et notice descriptive du tracé, le tableau indicatif des ouvrages à exécuter, les plans parcellaire et tableau indicatif des propriétés à acquérir pour l'établissement du chemin de fer de Montauban à Brive, dans la commune de Belfort, ont été déposés à la mairie de ladite commune, le Dimanche 10 octobre 1880 et y resteront jusqu'au Dimanche 17 octobre 1880 inclusivement, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Il est également déposé à la mairie un registre destiné à recevoir les déclarations d'élection de domicile à faire en vertu de l'article 15 § 11, de la loi du 3 mai 1841. Un registre d'enquête est ouvert à la mairie pour recevoir les déclarations et réclamations qui seront faites pendant le même délai. Après ce délai, toutes les pièces et observations seront remises à M. le Préfet, président de la commission d'enquête.

NOMS DES PROPRIÉTAIRES DONT LES TERRAINS SONT TRAVERSÉS PAR LE TRACÉ DU CHEMIN DE FER, TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA MATRICE DES ROLES.

NOMS ET PRÉNOMS DES PROPRIÉTAIRES INSCRITS A LA MATRICE DES ROLES	NOMS ET PRÉNOMS DES PROPRIÉTAIRES INSCRITS A LA MATRICE DES ROLES	NOMS ET PRÉNOMS DES PROPRIÉTAIRES INSCRITS A LA MATRICE DES ROLES	NOMS ET PRÉNOMS DES PROPRIÉTAIRES INSCRITS A LA MATRICE DES ROLES
Barthe, Jean, dit Sourd, à Las Merlanes.	Fourès, Pierre, à Naudy.	Méric de Bellefon, Aloïs, juge à Brive.	Quercy, Jean, premier de nom, à Gary.
Barthe, Jacques, à Gaubille.	Ginibre, Louis, à Naudy.	Méric de Bellefon, la veuve, née Balastie-Latange, à Savignac.	Rames, Antoine, fils cadet, à la Cavalerie.
Bénech, Pierre, à Naudy.	Grimal, Antoine, à Barthe-Bas.	Palmié, Jean, à St-Fleurien.	Raynal, Pierre, fils de Raynal, à Guillassou.
Clavel, Antoine, cultivateur, à Labrunne.	Grimal, Gérard, à Lacavalerie.	Péridé, Jean fils de Gérard, à Naudy.	Raynal, Jean-Pierre, à Dourre.
Courthès, François, à St-Julien.	Jacquot, Jean, aîné, à Lapenche.	Péridé, Jean-Louis, fils de Gérard, à Naudy.	Raynal, Jean-Pierre, fils de François, à Dourre.
Cyprien, François-St-Jean, à Geisse.	Landou, Jean-Pierre, à St-Fleurien.	Péridé, Jacques, à Labrunne.	Riols, Catherine, épouse Costes, à Barthe-Haut.
Figéac, Raymond, à Gary-Bas.	Linon, Jean, à St-Fleurien.	Péridé, Jean, fils de Raymond, à Malminot.	Sicard, Jean-Baptiste, gendre Deilhès, à Malminot.
Fourès, Louis, cadet, à Lacave.	Linon, Jean-Pierre, à St-Fleurien.	Quercy, Jacques, fils de Jean à Barthe-Bas.	Taillade, Antoine, à Barthe-Bas.
Fourès, Pierre, fils aîné, à Lacave.	Méric de Bellefon, à Savignac.		Vergnes, Hilaire, à Bizot.
			Vergnes, Antoine, dit Labutte, à Montdoumerc.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres
Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le D^r Prof. Dédé, etc.
Cure n° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses, sueurs nocturnes.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des douleurs les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.
Cure n° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PRYCELET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).
Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte: 1/4 kil., 2 fr. 15 1/2; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du Barry et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDEUSES.
Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

L'UNION des INDES
1, rue Auber, à Paris
Maison de tissus, haute nouveauté, prévient sa nombreuse clientèle que par suite de l'agrandissement de ses magasins et pendant toute la saison d'hiver, un rabais considérable sera fait dans tous les tissus, soieries et lainages unies et fantaisies.
Cachemire de l'Inde depuis 2 francs 50 le mètre. Une splendide collection de plus de 3,000 types sera adressée à toutes les dames qui en feront la demande.

EMPRUNT TURC
 Paiement des Coupons. — Récapitalisation des Fonds engagés.
Banque Orientale
Paris, 16, Avenue de l'Opéra, 16, Paris.
Les Porteurs d'EMPRUNT TURC 5 0/0 et d'OBLIGATIONS OTTOMANES doivent s'adresser ou écrire au Directeur en mentionnant leurs noms, adresse et la quantité de rentes ou d'obligations dont ils sont possesseurs.
Paiement d'intérêts (7^e coupon 15 janvier).
Réponse explicative est envoyée immédiatement sur demande.

Nota. — La Banque orientale a payé 16 pour 0/0 à ses adhérents dans les six derniers trimestres.

Avis aux Familles.
Une salle d'asile laïque et payante est ouverte dans le quartier nord de Cahors, maison Garric, en face de la place Thiers. La Directrice de cet établissement M^{lle} Alphonsine Carrière, munie d'un brevet spécial pour la direction des établissements de ce genre et possédant déjà la pratique et l'habitude de cet enseignement reçoit tous les enfants proprement mis à partir de l'âge de 2 ans.
Elle serait disposée à recevoir dans sa maison un certain nombre de jeunes personnes qui désireraient travailler sous sa direction pour obtenir le diplôme de directrice de salles d'asile.

GRAINE DE LIN TARIN
Pharmacie, place des Félis-Pères, 9, PARIS
CONTRE
Constipations, Coliques, Diarrhées, Maladies du Foie et de la Vessie.
Une cuillerée à soupe matin et soir dans un quart de verre d'eau froide.
EXIGER MARQUE DE FABRIQUE SUR BOITE FER-BLANC
La boîte: 1 fr. 30
PASTILLES DE MANGEAISONS DU SANG
POISSONNÉ FONTAINE, réputée souveraine, le Pot: 2 fr.
ESSENCE DE SALSEPAREILLE FONTAINE, le Flacon: 5 fr.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

DELPECH
COUVREUR ZINGUEUR
23, rue de la Liberté, à Cahors,

A l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs, que, établi à Cahors depuis peu, il se charge des Couvertures de bâtiments en zing ou en ardoise, toutes fournitures comprises.
Ornements en zing et garnitures en plomb. Chaines à dilatation. Couverture ardoise mosaïque. Couverture ardoise agrafée ou à pince, ne se déformant pas par suite de la déviation des charpentes en bois ou de la dilatation de celles en fer, et conservant toujours leur régularité première. L'ardoise étant inaltérable de sa nature, les couvertures défectueuses ne sont dues qu'à la mauvaise façon.
Le Sieur Delpech espère que MM. les propriétaires voudront bien honorer de leur confiance. Il offre pour garantie de son travail l'appréciation de M. es architectes.
On trouve chez lui divers échantillons.

L'on désire acheter deux usines de produit et conserves alimentaires de différentes espèces, tels que patés de gibier, volaille, foie gras, légumes, pâtes etc. etc.; ces usines devraient être en exploitation où pourraient être mises rapidement en activité. S'adresser à M. Royon, 7, rue du bois, à Levallois-Perret, près Paris.

A VENDRE
BONNE OCCASION
des
APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE
avec nombreux accessoires.
S'adresser au bureau du Journal.
Cépages Américains
JACQUEZ à couper sur souche à des prix très-modérés,
Chez M. Douyssel, route Capetang, Béziers (Hérault).

MAISON DOUCÈDE
Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour l'hiver.
Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.
M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc.
SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

Tuilerie et Briqueterie Mécaniques
USINE A VAPEUR
A. - G. ROBIN
VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne).

1^{er} prix, médaille d'ARGENT..... Néac, 1877,
Diplôme de mérite, médaille d'ARGENT..... Italie, 1878,
1^{er} prix médaille d'OR..... Agen, 1879,
TUILES (sept modèles), BRIQUES pleines et creuses, ornements et poterie de bâtiments et jardins, Carrelage, Caupes, Statues, Pots à fleurs, etc.
Toute commande de Tuiles et Briques est remplie dans les 24 h.
Sur demande, envoi franco des prospectus, prix-courants, notices et instructions.
ON DEMANDE de boursiers, Mouleurs, Etimeurs pour Fleurons, poinçons, coupes suspensions, statues et ornements divers.

A VENDRE
EN BLOC OU EN PARCELLES

La PROPRIÉTÉ de M. Chalvet, médecin et maire de Montfaucon, consistant en un très bel Hôtel situé à Labastide-Murat, connu sous le nom d'Hôtel de la Poste, ancien Hôtel Faurie, très achalandé. Cet Hôtel se compose de trois grandes Chambres au rez-de-chaussée destinées à recevoir les clients, de douze Chambres à coucher, d'une belle Cave et d'une vaste écurie. Le tout en très bon état. Tous les meubles et effets mobiliers sont compris dans la vente.
S'adresser à M. VILARD, expert-géomètre à St-Cirq-Bel-Arbre, qui en consentira la vente à des prix très modérés tous les jours à son domicile et le 26 septembre mois courant à Labastide au susdit Hôtel du Midi.
Toutes facilités pour les paiements.

MAISON DES 100,000 PALETOTS
Boulevard Nord, CAHORS
A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.
Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.
VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS
RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES
Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.
Envois sur demande de Marchandises à condition et d'échantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.
La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.
Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.
PRIX FIXE INVARIABLE
Tous les Envois sont faits Franco

1 FRANC par AN
90,000 Abonnés
Le Moniteur
des
Valeurs à Cots
52 NUMÉROS
(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.
PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.
Abonnements dans tous les Bureaux de Poste: UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

La Goutte et les Rhumatismes
sont complètement guéris par la
Ouate anti-rhumatismale du D^r Patisson.
Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.
En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez Saint-Sevez, pharmacien à Cahors, place nationale et rue de la Liberté, et dans toutes autres pharmacies.

POMPES J. MORET & BROQUET
USINE & BUREAU: 121, Rue Oberkampf, PARIS
Transvasement des vins, spiritueux, huiles, bières, etc. Arrosage et pulvérisation. Seules appréciées en France et à l'Étranger. Solidité et durée.
5 MÉDAILLES
PARIS 1873
Vendues à garantie
Envoi franco du Prospectus

Pharmacie centrale de Cahors.
Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères
Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.
ESCROUZAILLES
PHARMACIEN
Successeur de VINEL
Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs — Clyso.

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.
Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Cranchois de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Élixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infailibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des journaux financiers
NEUVIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches
PAR AN Semaine politique et financière
— Études sur les questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondants — Échéance des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.
4 ANS
ABONNEMENTS D'ESSAI
2 Fr. Première Année
Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS à LOTS
PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.
ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE
59, Rue Talbot, Paris

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFROISSABLES
Spécialité
De Lingerie pour homme, sur mesure
Seule Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETÉ
Représentée à CAHORS,
par M. DIDES,
Coffreur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

EAU MINÉRALE NATURELLE
VIGHY
Sources de l'État. Applications en médecine:
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.
HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
Administration de la C^e concessionnaire:
PARIS, 22, Boulevard Montmartre
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Dépôt chez tous les marchands d'eau minérales pharmaciens et droguiste.